INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 14 décembre 2018 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs, André Cliche, Eric Johnston, Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 h.

2018-12-445 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2018 ;

2. CORRESPONDANCE

3. LÉGISLATION

4. DÉCLARATION DU MAIRE

4.1 Rapport du maire et des présidents de comité ;

4.2 Dépôt du rapport des factures supérieures à 25 000 $ et du rapport des totaux de factures de plus de 2 000 $;

5. ADMINISTRATION

5.1 Dépôt des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de novembre 2018 ;

5.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 2018-540 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2019 ;

5.3 Avis de motion, présentation et adoption de plusieurs règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes hivernales 2018-2019 ;

5.4 Adoption du règlement 2018-538 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.5 Adoption du règlement 2018-539 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

5.6 Adoption du règlement 2018-541 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019;

5.7 Adoption du règlement 2018-542 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Marguerite et du Domaine-des-Deux-Mouches par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.8 Autorisation de dépense pour l'octroi de contrat de déneigement de la portion municipale du chemin du Lac-Gustave R/T Smith Inc. ;

5.9 Fiches de propriété d'évaluation foncière / version papier ;

5.10 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 ;

5.11 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus ;

5.12 Dépôt des déclarations de dons, avantages et marques d'hospitalité des élus ;

5.13 Création et participation d'un comité chargé d'étudier le développement de la géomatique à la MRC ;

5.14 Nomination des responsables de prévention dans le cadre du Plan d'action de la Société Mutuelle de Prévention inc. ;

5.15 Demande de don – L'Ombre-Elle maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ;

5.16 Octroi de mandat à la firme Cima+ - Inspections d'observation du pont Lanthier ;

5.17 Modification à la résolution 2018-03-089 – Formation d'un Comité des ressources humaines ;

5.18 Services offerts par la municipalité de Wentworth-Nord à la municipalité du Lac-des-Seize-Îles ;

5.19 Résolution d'appui au Club de canoë-kayak Viking dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

5.20 Offre d'achat de chenilles pour VTT ;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-22, et # 2018-23 des pompiers et premiers répondants ;

6.2 Demande d'aide financière Volet 2 – soutenir les actions de préparation aux sinistres ;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ZONAGE

9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 30 novembre 2018;

9.2. Frais de parcs et espaces de lotissement pour la demande de permis de lotissement 2018-9013 ;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Embauche d'un préposé à l'accueil au Pavillon Montfort ;

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

2018-12-446

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2018.

Monsieur Eric Johnston, conseiller, mentionne qu'il faut ajouter au prix du déneigement à Laurel, le coût du prix du sable.

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

DÉPÔT DU RAPPORT DES FACTURES SUPÉRIEURES À 25 000 $ ET DU RAPPORT DES TOTAUX DE FACTURES DE PLUS DE 2 000 $

Le maire, monsieur François Ghali, dépose :

- La liste de toutes les factures comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 $) conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière;
- La liste de toutes les factures, qui depuis le dernier rapport de la situation financière, comportent une dépense de plus de deux mille dollars (2 000 $) conclus avec le même contractant, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse vingt-cinq mille dollars (25 000 $).

2018-12-447

ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de novembre 2018

FONDS D'ADMINISTRATION 2017		FONDS D'ADMINISTRATION 2018	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	127 200.14 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	99 198.63 $
Déneigement :	40 306.58 $	Déneigement :	76 187.44 $
Remboursement en capital & Intérêts	7 203.12 $	Remboursement en capital & Intérêts	62 056.03 $
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	99 180.95 $	Salaires nets :	74 329.68 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	50 091.31 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	29 524.04 $
ACHATS (lot 11) :	94 809.49 $	**ACHATS** (lot 11) :	224 880.69 $
Remise de retenues	26 648.59 $	**Remise de retenues**	

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

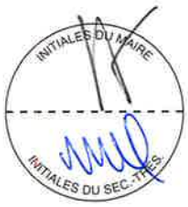

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	147 457.26 $
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2017		**Année 2018**	
Ctr communautaire Laurel	75 734.10 $	Piano pavillon Montfort	10 498.75 $
Route SFX	822.70 $		
Sentier Laurel	6 510.14 $		
Entretien des routes	72 254.42 $		
TOTAL	**600 761.54 $**	**TOTAL**	**724 132.52 $**

2018-12-448 **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-540 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ;**

ATTENDU QUE le Conseil adoptera le budget de la municipalité pour l'exercice financier débutant le 1er janvier 2019 au montant de 5 548 503 $;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux des taxes foncières et spéciales et de fixer les intérêts ainsi que les compensations pour l'année ;

ATTENDU QUE la municipalité n'entend pas se prévaloir des dispositions de la section III.4 de la *Loi sur la fiscalité municipale, LRQ, c.F-2.1* en ce qui a trait à la variété du taux de la taxe foncière ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Eric Johnston à la séance ordinaire du conseil le 16 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 2018-540 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2019, soit adopté

2018-12-449 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DE PLUSIEURS PROJETS DE RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019**

Le conseiller Yvon Paradis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, les projets de règlements suivants, décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019, seront adoptés. Les objets des projets de règlements sont également présentés.

Le « **Règlement numéro 2018-543** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie **de la rue du Chemin-de-Fer (côté ouest : de la barrière au #1402 inclusivement)** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Le « **Règlement numéro 2018-544** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **de la rue Linda** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

Le « **Règlement numéro 2018-545** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du **chemin du Lac-Noir** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

Le « **Règlement numéro 2018-546** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **des rues Réjean Ouest et Marcel** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

Le « **Règlement numéro 2018-547** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **de la rue Georges** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

Le « **Règlement numéro 2018-549** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **du chemin du Lac-Vert** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

Le « **Règlement numéro 2018-550** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **du chemin Rozon et de la rue René** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

Le « **Règlement numéro 2018-551** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **de la rue de la Sapinière** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » ;

Le « **Règlement numéro 2018-552** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **de la rue Gravel** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » ;

Le « **Règlement numéro 2018-553** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **du chemin Lebeau** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » ;

Le « **Règlement numéro 2018-554** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **de la rue Dupuis** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » ;

Le « **Règlement numéro 2018-555 d**écrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel **de la rue du Chemin-de-Fer (du #330 au #773)** par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter les projets de règlements 2018-543, 2018-544, 2018-545, 2018-546, 2018-547, 2018-549, 2018-550, 2018-551, 2018-552,2018-553, 2018-554 et 2018-555 concernant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

2018-12-450

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-538 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le « Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales » (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Gustave ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services du Garage R.T. Smith inc. ont été retenus pour une somme de 25 110,54 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Eric Johnston lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Eric Johnston d'adopter le Projet de règlement 2018-538 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le « Règlement 2018-538 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2018-12-451

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-539 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA RUE GRILLI, DU CHEMIN MARIO ET DE LA RUE RITA PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Gagné et fils inc. » ont été retenus pour une somme de 8 670,23 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Jean-Luc Groulx lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche d'adopter le Projet de règlement 2018-539 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le « Règlement 2018-539 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2018-12-452

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-541 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA RUE DES JACINTHES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le « Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales » (entrée en vigueur le 11 janvier 201) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue des Jacinthes ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services d'Excavation Gagné et fils inc. ont été retenus pour une somme 1 248,24 $ taxes incluses ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jean-Luc Groulx lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche d'adopter le Projet de règlement 2018-541 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le « Règlement 2018-541 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2018-12-453

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-542 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA RUE DES MARGUERITES ET DU DOMAINE-DES-DEUX-MOUCHES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue des Marguerites et du chemin Domaine-des-deux-mouches ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Gagné & fils ltée » ont été retenus pour une somme de 2 698,50 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Jean-Luc Groulx lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche d'adopter le Projet de règlement 2018-542 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Marguerites et du Domaine-des-Deux-Mouches par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le « Règlement 2018-542 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Marguerites et du chemin Domaine-des-Deux-Mouches par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2018-12-454

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA PORTION MUNICIPALE DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE - GARAGE R/T SMITH INC.

ATTENDU QU'UNE partie du chemin du Lac-Gustave est privée et que l'entretien hivernal de ladite partie sera effectué par l'entreprise Garage R/T Smith inc. suite à l'adoption du règlement 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QU'UNE partie du chemin du Lac-Gustave appartient à la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord mandate l'entreprise Garage R/T Smith Inc. pour l'entretien hivernal de la portion municipale de 1.4 kilomètre du chemin du Lac-Gustave;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser une dépense de 6 726.04 $ taxes incluses au nom de Garage R/T Smith inc. pour l'octroi de contrat de déneigement de la portion municipale de 1.4 kilomètre du chemin du Lac-Gustave.

2018-12-455

FICHES DE PROPRIÉTÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE / VERSION PAPIER

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a décidé de procéder à la numérisation des fiches de propriété d'évaluation foncière entreposées dans les locaux administratifs de la MRC afin de mieux en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation ;

ATTENDU QU'à la suite du réaménagement des bureaux du service d'évaluation foncière, la MRC ne dispose plus de l'espace nécessaire pour l'entreposage de ces dossiers ;

ATTENDU QUE, selon la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que la Loi sur les archives, les municipalités locales sont propriétaires de leur rôle d'évaluation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

DE FAIRE DÉCHIQUETER les boîtes de fiches de propriété « version papier » chez le Groupe Gagnon selon un prix déjà négocié par la MRC pour l'ensemble des municipalités (3,95 $ par boîte et un frais de 1,50 $ par boîte pour le déclassement) et de demander à la MRC de faire parvenir à la municipalité de Wentworth-Nord, une copie des fiches propriété numérisées.

2018-12-456

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront le troisième vendredi de chaque mois au 3470, route Principale et qui débuteront à 19h.

Au centre communautaire de Laurel, 3470, route Principale, Wentworth-Nord
18 janvier
15 février
15 mars
18 avril (exceptionnellement)
10 mai (exceptionnellement)
21 juin
19 juillet
16 août
20 septembre
18 octobre
15 novembre
13 décembre (exceptionnellement)

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Le maire, monsieur François Ghali, la conseillère madame Suzanne Paradis, ainsi que les conseillers, messieurs André Cliche, Jean-Luc Groulx, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE DONS, AVANTAGES ET MARQUES D'HOSPITALITÉ

Le maire, monsieur François Ghali, la conseillère madame Suzanne Paradis, ainsi que les conseillers, messieurs André Cliche, Jean-Luc Groulx, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski déposent une déclaration de dons, avantages et marques d'hospitalité, conformément aux dispositions à l'article 6, al. 2 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

2018-12-457

CRÉATION ET PARTICIPATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOMATIQUE À LA MRC

ATTENDU le « Rapport préliminaire d'étude d'opportunité sur un regroupement de service régional en géomatique » déposé lors de la rencontre des directeurs généraux à la MRC tenue le 29 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de ce rapport, le chargé de projet a rencontré toutes les municipalités afin de connaître l'état de situation et les besoins des municipalités en géomatique ;

ATTENDU QUE ce rapport recommande la création d'un service de géomatique à la MRC pour répondre aux besoins des municipalités et de la MRC ;

ATTENDU QUE les directeurs et directrices présents lors de cette rencontre estiment qu'il est pertinent d'étudier cette opportunité plus attentivement en vue de faire une proposition formelle au conseil des maires au courant de l'année 2019 ;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été convenu de former un comité pour développer cette idée dans la mesure où les municipalités manifesteront leur intérêt à développer un tel projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de manifester à la MRC l'intérêt de Wentworth-Nord à participer au comité qui sera responsable d'étudier un projet de développement d'un service en géomatique régional et à cet effet, d'autoriser la direction générale ou son représentant pour participer aux rencontres dudit comité.

Il est de plus convenu que suite aux travaux dudit comité, des recommandations seront déposées au conseil de la MRC au cours de l'année 2019.

2018-12-458

NOMINATION DES RESPONSABLES DE LA PRÉVENTION DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.

ATTENDU QUE la municipalité a présenté son plan d'action à la Société Mutuelle de Prévention inc le 19 septembre 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des responsables de la prévention pour répondre à nos obligations de membre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de nommer monsieur Jason Neil, directeur du service de la Sécurité incendie, et madame Martyne Charette, chef de division du service de la Sécurité incendie comme responsables de prévention dans le cadre du plan d'action de la Société Mutuelle de Prévention inc.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

2018-12-459

DEMANDE DE DON – L'OMBRE-ELLE MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.

ATTENDU QUE l'Ombre-Elle, maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, dessert entre autres, la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE grâce à leur engagement, ils ont répondu à plus de 1600 demandes provenant des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut et qu'ils ont hébergé plus d'une centaine de femmes et d'enfants ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer un don de 1 000 $ à l'Ombre-Elle afin qu'elle puisse continuer à offrir ces services auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et à poser des actions de sensibilisation sur tout le territoire.

2018-12-460

OCTROI DE MANDAT À LA FIRME CIMA+ - INSPECTIONS D'OBSERVATION DU PONT LANTHIER

ATTENDU QUE le firme CIMA+ a fait l'étude d'avant-projet préliminaire le 8 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE l'étude de CIMA+ recommande une inspection d'observation minutieuse des unités de fondation à une fréquence de 3 mois selon le manuel d'inspection des structures du MTQ ;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a fait parvenir à la municipalité une proposition d'honoraires professionnels pour des inspections d'observation des unités de fondation du pont Lanthier aux coûts de 3 368,77 $ taxes incluses par inspection, aux 3 mois, soit décembre 2018, février, mai et août 2019 ;

ATTENDU QUE ces inspections s'assureront du bon comportement et de la stabilité du pont jusqu'aux travaux de remplacement du pont existant ;

ATTENDU QU'UN rapport d'inspection d'observation sera transmis 5 jours ouvrables après la réalisation de chacune des inspections d'observation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer à la firme CIMA+ le mandat d'inspections d'observation minutieuse des unités de fondation du pont Lanthier selon une fréquence de 3 mois, sachant que la première inspection d'observation sera réalisée dans la semaine suivant l'approbation du mandat et que la firme transmettra à la municipalité, dans les 5 jours ouvrables après l'inspection, leur rapport d'inspection aux coûts 3 368.77 $ taxes incluses, par inspection.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

2018-12-461

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2018-03-089 – FORMATION D'UN COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2018-03-089 formant le Comité des ressources en ajoutant madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière, membre de ce Comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de nommer madame Marie-France Matteau, membre du Comité des ressources humaines.

2018-12-462

UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD PAR LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC-DES-SEIZE-ÎLES

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord détient un Écocentre ;

ATTENDU QU'il doit y avoir équité entre les citoyens de la municipalité de Wentworth-Nord et ceux de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles concernant la répartition des coûts de l'écocentre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de facturer à la municipalité du Lac-des-Seize-Îles tous les coûts de gestion et d'opération de l'écocentre au même montant que les citoyens de Wentworth-Nord soit, 25 $ par unité d'évaluation, logement et / ou adresse civique et un montant de 5 $ par unité d'évaluation composée d'un ou plusieurs terrains vacants.

2018-12-463

RÉSOLUTION D'APPUI AU CLUB DE CANOË-KAYAK VIKING DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE IV DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE le Club de canoë-kayak Viking a soumis une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV;

ATTENDU QUE le Club de canoë-kayak Viking est un organisme reconnu par la municipalité de Wentworth-Nord et qu'il utilise les installations du pavillon de Montfort à Wentworth-Nord depuis de nombreuses années et qu'il met sur le lac Saint-François-Xavier ses embarcations pour ses membres contribuant ainsi à leur bonne forme ;

ATTENDU QUE les membres du Club, les dirigeants et le conseil d'administration sont consciencieux dans l'application de la réglementation en matière de lavage des bateaux et que le Club contribue ainsi à la protection du lac des espèces envahissantes ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE le Club a accepté de collaborer à la résolution de problèmes liés à l'utilisation extensive du Lac Saint-François-Xavier et de ses berges en acceptant de rencontrer au moins une fois l'an sinon plus au besoin avec les représentants de l'Association du Lac Saint-François-Xavier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que la municipalité de Wentworth-Nord donne son plein appui au projet de recouvrement de toiture sur les conteneurs abritant les équipements du Club de canoë-kayak Viking, soumis dans la demande de subvention adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV.

2018-12-464 **OFFRE D'ACHAT DE CHENILLES POUR VTT**

ATTENDU QUE la municipalité possède des chenilles pour VTT qu'elle ne peut plus utiliser ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour lesdites chenilles au montant de 650 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter l'offre de Sébastien Bernard pour l'achat des chenilles pour VTT au montant de 650 $.

2018-12-465 **DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2018-22 et 2018-23 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-22 et 2018-23 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

Date	Adresse	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
22 oct 2018	1467 Lac Gustave	6	147.63 $	
27 oct 2018	3455 Principale	18	456.30 $	
27 oct 2018	3455 Principale	21	527.88 $	
4 nov 2018	2136 Lac Richer	9	228.15 $	
5 nov 2018	571 Ch de Fer	9	210.27 $	
8 nov 2018	Brewer	6	138.69 $	
10 nov 2018	700 ch de Fer	20.5	503.66 $	
12 nov 2018	49 Pte Charmet	3	71.58 $	
			2 284.16 $	

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Premiers répondants	304.20 $
Prévention	904.16 $
Divers en caserne	1 166.12 $
- Travail administratif	4 830.86 $
Garde externe	851.26 $
Pratique premiers répondants	
Formation pompiers	1 190.35 $
Formation premiers répondants	
TOTAL :	**11 531.11 $**

2018-12-466 **SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 $, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 $, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 $.

QUE la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale du Lac-des-Seize-Îles pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas ;

QUE la Municipalité autorise monsieur Jason Neil, directeur de la Sécurité incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2018

La liste de tous les permis émis du 1er au 30 novembre 2018 est déposée.

2018-12-467 **FRAIS DE PARCS ET ESPACES VERTS POUR LA DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2018-9013**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2018-9013 vise à fusionner les lots 20A-12, 20A-13 et une partie du lot 19 du rang 3 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE la partie du lot 19 du rang 3 n'est pas un lot distinct et que celui-ci n'a jamais fait l'objet d'un frais pour parcs et espaces verts ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fin de parcs et espaces verts de 7%, soit en terrain (8 736.35 m2), soit en argent pour un montant de 4 179 $;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de demander que les frais de parcs et espaces verts soient acquittés en argent pour un montant de 4 179 $.

2018-12-468 **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – PAVILLON MONTFORT**

ATTENDU QUE le Pavillon Montfort sera ouvert pour les activités hivernales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter l'embauche de monsieur Maxime Dumas à titre de préposé à l'accueil à temps partiel, dont l'horaire de travail sera d'environ 24 heures par semaine, du lundi au dimanche, de jour et de soir. Son salaire sera de 12 $.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 14 décembre 2018.

2018-12-469 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 55 minutes.

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030